



Saisie attribution mais chèque revenu impayé

Par **Lilie512**, le **27/05/2018** à **17:57**

Bonjour,

Je vous expose ma situation : le 27/04 je dépose à chèque de 4.000 € sur mon compte bancaire. Le 02/05, je vois sur mon compte qu'une saisie attribution a été effectuée et que la somme de 1.400,82 € a été provisionnée et que mes comptes sont bloqués. Je prends contact avec l'huissier qui a procédé à la saisie, la secrétaire met mon dossier à jour (ils avaient mon ancienne adresse), elle me dit qu'il s'agit d'une dette de CAF et me demande de passer le lendemain. Je me rend donc à l'étude le lendemain et la fille qui s'occupe de mon dossier me demande de signer un bon d'acquiesce ce que je fait puisque je ne conteste pas cette dette et que j'ai assez d'argent sur mon compte pour la payer.

Et c'est là que les ennuis commencent... le 03/05, soit le lendemain de la saisie, le chèque de 4.000 € est débité de mon compte pour opposition. Je suis à découvert de plus de 2.500 € hier, à l'issue des 15 jours obligatoires pour la régularisation, je vois sur mon compte une écriture : "déblocage provision sur saisie attribution reversement client" de 347,62 €. C'est montant correspond au SBI ?

Dans la mesure où un chèque a été encaissé avant la saisie mais débité après la saisie et que j'ai signé un bon d'acquiescement, la banque doit quand même verser le montant bloqué à l'huissier ? Dans ce cas, comment peut elle verser de l'argent à un huissier alors que son client et donc la banque ne dispose pas de cet argent ?

J'ai cherché des réponses à mes questions sur le net mais n'ai rien trouvé qui correspond à mon cas.

Si quelqu'un pouvait me renseigner ce serait vraiment gentil.

Merci.